PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

ACTEUR PRAP IBC

Prévention des risques liés à l'activité physique - Industrie, BTP, commerce et activités de bureau

OBSERVER, ANALYSER ET PRÉVENIR

Agir sur les risques liés à l'activité physique au travail.

DURÉE	MODALITÉ	EFFECTIF	VALIDITÉ
14 h	Présentiel	10 max.	24 mois

Finalité : permettre au salarié de prévenir les risques liés à l'activité physique dans sa propre situation de travail et de devenir force de proposition dans la démarche de prévention de son entreprise.

01 IDENTIFICATION DE LA FORMATION

INTITULÉ Devenir acteur PRAP IBC	**DURÉE** 14 heures en présentiel - 2 jours
EFFECTIF 4 à 10 stagiaires	**SECTEURS** Industrie, BTP, commerce et activités de bureau
TARIF PUBLIC INTER 2027 320 € HT par apprenant	**LIEU** Auxerre ou sur site, selon la session

PRAP-IBC - formation initiale acteur | 09h00-12h00 / 13h30-17h30

02 PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Public : salariés, opérateurs et agents relevant des secteurs IBC et exposés à une activité physique, qu'elle soit dynamique ou statique.
- Prérequis individuels : aucun prérequis technique n'est exigé pour le participant.
- Condition de réussite : la structure doit inscrire la formation dans une démarche globale de prévention des risques professionnels et permettre l'exploitation de situations de travail réelles ou représentatives.

Dispositif Assurance Maladie - Risques professionnels / INRS. Habilitation CFTS : H40247/2026/Prap-IBC-1/O/03. Formation assurée par un formateur PRAP IBC certifié, avec certificat en cours de validité.

DATES, INSCRIPTION ET DEVIS
07 85 99 60 43 - cfts.groupe@gmail.com

Tarifs HT - TVA non applicable. Intra-entreprise : sur devis uniquement.

03 OBJECTIF DE FORMATION

Prévenir les risques liés à l'activité physique dans sa situation de travail au sein d'une entreprise relevant des secteurs IBC.

04 OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain afin d'identifier les atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Participer à la maîtrise du risque en proposant à l'encadrement de proximité des pistes d'amélioration d'ordre technique, organisationnel ou humain.

05 COMPÉTENCES TRAVAILLÉES

- Domaine 1 - Se situer en tant qu'acteur de prévention dans son entreprise et connaître les risques de son métier.
- Domaine 2 - Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement et les limites du corps humain.
- Domaine 3 - Participer à la maîtrise du risque et à sa prévention en proposant et en transmettant des pistes d'amélioration.

06 CONTENU DE LA FORMATION

- Notions de situation de travail, danger, situation dangereuse, risque et dommage dans le milieu professionnel.
- Accidents du travail et maladies professionnelles ; enjeux humains et économiques de la prévention.
- Rôle de l'acteur PRAP et articulation avec les acteurs de prévention de l'entreprise.
- Principaux éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Atteintes à la santé : lombalgies, troubles musculosquelettiques et autres atteintes de l'appareil locomoteur.
- Facteurs de risques biomécaniques, psychosociaux et liés à l'environnement physique : vibrations, froid, chaleur, bruit, etc.
- Observation et analyse d'une situation de travail ; repérage des sollicitations et des déterminants de l'activité.
- Identification et caractérisation des risques liés à l'activité physique.
- Recherche et formulation de pistes d'amélioration techniques, organisationnelles et humaines.
- Remontée des informations utiles à l'encadrement et aux acteurs de prévention.
- Principes de sécurité physique et d'économie d'effort : intérêt, conditions d'emploi et limites dans la stratégie globale de prévention.

Tarifs HT - TVA non applicable. Intra-entreprise : sur devis uniquement.

07 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation-action reposant sur des apports de connaissances courts, des échanges d'expérience et une participation active des stagiaires.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié : observations, photographies, vidéos, scénarios ou situations de travail reconstituées.
- Travaux individuels et en sous-groupes : description d'activité, analyse des déterminants, identification des risques et recherche de pistes d'amélioration.
- Exercices pratiques autour de la manutention et des principes de sécurité physique et d'économie d'effort, en les replaçant dans la hiérarchie des mesures de prévention.
- Supports et outils issus du dispositif PRAP, grille d'analyse, vidéoprojecteur/écran, paperboard, objets représentatifs de l'activité et aides techniques disponibles dans l'entreprise.

08 ORGANISATION ET MOYENS MATÉRIELS

SALLE Salle permettant alternance théorie / pratique et travail en sous-groupes.	**MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE** Vidéoprojecteur, paperboard, documents et outils d'analyse PRAP.
MATÉRIEL PRATIQUE Objets/charges représentatifs de l'activité, dont caisse avec poignées et caisse sans poignées ; aides techniques selon contexte.	**SITUATIONS DE TRAVAIL** Photos, vidéos ou observations réelles préparées avec l'entreprise.
FORMATEUR Formateur PRAP IBC certifié, certificat en cours de validité.	**TRAÇABILITÉ** Émargement, évaluations formatives, grille certificative et documents de session selon les règles du dispositif.

Tarifs HT - TVA non applicable. Intra-entreprise : sur devis uniquement.

09 ÉVALUATION ET CERTIFICATION

- Évaluations formatives tout au long de la formation : questionnement, études de cas, restitutions, observation des mises en situation et analyse de situations de travail.
- Évaluation certificative individuelle portant sur les compétences prévues par le référentiel de certification de l'acteur PRAP IBC.
- Le candidat analyse un scénario de situation de travail, accompagné d'images ou d'une vidéo et de la grille certificative prévue ; le temps de travail individuel est de 40 minutes.
- À l'issue de la formation, les participants ayant suivi l'intégralité de la formation et satisfait à l'évaluation certificative se voient délivrer le certificat national « Acteur PRAP IBC », valable 24 mois, par l'intermédiaire de l'entité habilitée.
- Le certificat est valable 24 mois. Pour renouveler sa validité, suivre un maintien et une actualisation des compétences (MAC) de 7 heures en présentiel et réussir l'évaluation certificative.

10 ACCESSIBILITÉ ET QUALITÉ

- Les besoins d'aménagement liés à une situation de handicap sont étudiés avant la session afin de rechercher les adaptations pédagogiques, matérielles ou organisationnelles compatibles avec les objectifs et exigences de certification.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée en fin de formation dans le cadre du système qualité CFTS.
- CFTS est certifié Qualiopi au titre de la catégorie « Actions de formation ».
- Contact handicap : Julien Henry, 07 85 99 60 43 - cfts.groupe@gmail.com.

11 RÉFÉRENCES

INRS / Assurance Maladie - Risques professionnels : fiche « PRAP-IBC 003 - Devenir acteur PRAP IBC » (version en vigueur à la date de réalisation).

INRS / Assurance Maladie - Risques professionnels : document de référence du dispositif PRAP et référentiels d'activités, de compétences et de certification en vigueur.

Règlement d'habilitation et documents cadres du dispositif PRAP applicables aux entités habilitées.

12 INSCRIPTION ET INFORMATIONS

CFTS - 6 rue du Colonel Rozanoff - 89000 Auxerre
07 85 99 60 43 - cfts.groupe@gmail.com

Dates, places et modalités : contacter CFTS. Inscription après vérification des prérequis et confirmation de la session. Délais selon le calendrier et les disponibilités.

Sessions intra : sur devis, selon les besoins, les volumes et les déplacements.

Tarifs HT - TVA non applicable. Intra-entreprise : sur devis uniquement.